

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**  
**CANTON DE ROMBAS**  
**COMMUNE DE NORROY-LE-VEEUR**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2019**

Conseillers élus : 15  
En exercice : 15  
Présents : 10  
Pouvoirs : 2  
Absent non excusé : 3  
Absents excusés : 2

Date de convocation : 13 novembre 2019

**Étaient présents** : Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Dominique WEYANT ; M. Christian FORFERT ; Mme Hélène FAVRE MONNET ; M. Christian SCHMITZ ; Mme Enza BAROTTE ; Mme Julie LAFFAY ; M. David HEIB ; M. Pascal JOLIOT ; Mme Géraldine CAPRON.

**Étaient absents excusés** : M. Nicolas ROQUEL a donné procuration à Mme Julie LAFFAY, Mme Véronique THILL a donné procuration à Mme Nathalie ROUSSEAU.

**Absent non excusé** : M. Gérard IMBS, Mme Cindy DOS REIS, M. Claude NEVEUX.

**Secrétaire de séance** : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 11 septembre 2019. Avant de commencer Madame le Maire propose de corriger deux points : le point n° 3 : Remplacer « avenant » par convention et sur le point n° 10 Remplacer le mot « village » par l'EPDS. Le Conseil n'y voyant aucune objection, Mme Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

---

**DELIB : 9.1 045/2019 : RETRAIT L'EPDS DE GORZE AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION FORESTIÈRE DU VAL DE METZ**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que l'EPDS a cédé en avril 2019 l'ensemble de ses parcelles boisées à la Commune de Gorze. Il n'a donc plus de parcelles boisées en gestion, c'est pourquoi il souhaite se retirer du SMGF.

L'article L5211-19 du CGCT précise qu'il appartient aux Communes membres du SMGF de délibérer sur le retrait de l'EPDS de Gorze.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter le retrait de l'EPDS de Gorze,
- De consulter l'ensemble des conseils municipaux des Communes membres,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

**VOTES : A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Préfecture pour contrôle de la légalité le 20 novembre 2019 et sa publication le 20 novembre 2019.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy Le Veneur, le 20 novembre 2019  
Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture  
057-215705112-20191118-2019DEL045-DE  
Reçu le 29/11/2019

